

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 92

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / MME. SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à la création de 36 logements à Châteaurenard par 13 Habitat

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 58**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget une enveloppe de 6 500 000 € chapitre 204, fonction 72, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux engagés par l'Office Public de l'Habitat (OPH) « 13 Habitat ». Cette enveloppe a été complétée en DM1 2016 pour un montant de 3 000 000 € la portant à un total de 9 500 000 €

Le détail de cette intervention départementale vous est présenté en annexe I.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

L'OPH « 13 Habitat » domicilié 80 rue Albe – CS 40238 13248 Marseille cedex 04 projette la réalisation de 36 logements à Châteaurenard dont 24 PLUS et 12 PLAI.

La subvention demandée s'élève à 810 000 € sur un coût prévisionnel TTC de 5 400 000 €

Le détail de ce projet vous est présenté en annexes I et II.

CONSEQUENCES FINANCIERES

| N° de programme | N° d'opération | Libellé | Imputation | N° d'AP | Engagement |
|--------------------------|----------------|---|----------------|-------------|------------------|
| 16019 | 1012735 | 13 Habitat réhabilitation et construction | 204-72-2041783 | 2016-16019L | 810 000 € |
| TOTAL A ENGAGER : | | | | | 810 000 € |

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à l'OPH « 13 Habitat » d'une subvention de 810 000 € destinée à accompagner la réalisation de 36 logements à Châteaurenard sur un coût prévisionnel global TTC de 5 400 000 €;

- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de ces aides ;

- procéder à l'affectation suivante :

| N° d'AP | N°d'opération | Libellé d'opération | Montant d'opération |
|-------------------|---------------|---|---------------------|
| 2016-16019L | 1012735 | 13 Habitat réhabilitation et construction | 810 000 € |
| TOTAL A ENGAGER : | | | 810 000 € |

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-16019L rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 2041783, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL